

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 15 AVRIL 2014**

**L'AN DEUX MIL QUATORZE, MARDI 15 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b><u>Etaient présents</u></b>     | M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE A, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme POSTRZECH, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER. |
| <b><u>Absents excusés</u></b>      | Néant  |
| <b><u>Secrétaire de séance</u></b> | Mme Aurélie BLANCHARD  |

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2014
2. Organisation du secrétariat pour les séances de Conseil Municipal
3. Vote des taux d'imposition 2014
4. Budget général : Affectation du résultat
5. Budget général : budget primitif 2014
6. Indemnités de fonction des élus
7. Budget assainissement : Affectation du résultat
8. Budget assainissement : budget primitif 2014
9. Budget lotissement : Affectation du résultat
10. Budget lotissement : budget primitif 2014
11. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire
12. Délégations consenties par le Maire à ses adjoints
13. Délégations de signature consenties par le Maire aux fonctionnaires territoriaux
14. Centre de gestion : mise en concurrence du contrat d'assurance
15. Installation des commissions municipales
16. Désignation d'un élu responsable pour les cimetières
17. Droit de préemption urbain : 24 rue d'Athenay
18. Autorisation du conseil municipal pour la signature des compromis de vente pour le lotissement des trois chênes par M. le Maire
19. Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de vente de la parcelle ZY n° 56 par M. le Maire
20. Interventions de l'entreprise Leguy pour l'entretien d'espaces verts
21. Accord de principe pour la mise en place d'une clôture par M. Etourmy

**Questions diverses**

## **1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014**

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du 30 mars 2014.

## **2. ORGANISATION DU SECRETARIAT POUR LES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL**

### **Délibération n° 1504201401**

Monsieur le Maire informe qu'il faut un secrétaire de séance à chaque réunion de conseil, en complément des notes de la secrétaire de Mairie. Il est proposé que chacun assure le secrétariat à tour de rôle, en suivant l'ordre alphabétique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette organisation. Madame Aurélie Blanchard est désignée secrétaire de séance.

## **3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014**

### **Délibération n° 1504201402**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les trois taxes de 2 % :

- **14.43 % Taxe d'habitation**
- **19.43 % Taxe foncière (bâti)**
- **36.51 % Taxe foncière (non bâti)**

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **4. BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT**

### **Délibération n° 1504201403**

Le conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **113 979.10 Euros** et un déficit d'investissement de **15 267.87 Euros**.

Décide d'affecter, à l'unanimité des présents et représentés, les résultats :

- En dépenses d'investissement : - **15 267.87 Euros au compte 001**
- En recettes de fonctionnement : **98 711.23 Euros au compte 002**
- En affectation de résultat : **15 267.87 Euros au compte 1068**
- 

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **5. GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2014**

### **Délibération n° 1504201404**

Le budget primitif de la commune de l'exercice 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à **655 440 Euros**, et en recettes et en dépenses d'investissement à **163 653 Euros**.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **6. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

### **Délibération n° 1504201405**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18 à L.2123-24,

Considérant la nécessité d'indemniser les élus municipaux qu'ils exercent au service de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et des Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Et avec pour date d'effet le 30 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 31 % de l'indice 1015 qui correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour l'exercice effectif des Fonctions d'Adjoints à 8.25 % de l'indice 1015 qui correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **7. BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT**

### **Délibération n° 1504201406**

Le conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Considérant que le compte administratif Assainissement fait apparaître un excédent global de **3 133.64 Euros**.

Décide d'affecter, à l'unanimité des présents et représentés, les résultats :

- En dépenses de fonctionnement, un déficit de **15 292.16 Euros** au compte 002,
- En recettes d'investissement, un excédent de **18 425.80 Euros** au compte 001.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **8. BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2014**

### **Délibération n° 1504201407**

Le budget primitif Assainissement de l'exercice 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à **62 767 Euros**, et en recettes et en dépenses d'investissement à **37 918 Euros**.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **9. BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT**

### **Délibération n° 1504201408**

Le conseil municipal,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du compte administratif lotissement les trois chênes de l'exercice 2013,  
Considérant que le compte administratif fait apparaître un déficit global de **25 982.11 Euros**.

Décide d'affecter, à l'unanimité des présents et représentés, les résultats :

- En dépenses de fonctionnement, un déficit de **1 137.55 Euros** au compte 002,
- En dépenses d'investissement, un déficit de **24 844.56 Euros** au compte 001.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **10. BUDGET LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2014**

### **Délibération n° 1504201409**

Le budget primitif Lotissement les trois chênes de l'exercice 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à **692 083 Euros**, et en recettes et en dépenses d'investissement à **578 880 Euros**.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **11. DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

### **Délibération n° 1504201410**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, décide par 15 voix de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- 1 – de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- 2 – de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 3 – de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 4 – de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 5 – d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 6 – d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.
- 7 – de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.
- 8 – d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## ***12. DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE MAIRE A SES ADJOINTS***

### ***Délibération n° 1504201411***

Le Maire donne délégation à ses Adjoint, M. Miguel DEGOULET 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Sylvia PROVOTS 2<sup>ème</sup> Adjoint et M. Marcel LENFANT 3<sup>ème</sup> Adjoint aux actions et affaires suivantes, avec pour date d'effet le 30 mars 2014 :

- Signatures des documents liés à la gestion des Affaires courantes et quotidiennes de la Collectivité,
- Officier de l'Etat-Civil,
- Signatures des mandats et titres de la comptabilité communale, de la comptabilité assainissement, de la comptabilité du CCAS, de la comptabilité du lotissement,
- Gestion des Budgets et des Finances communales,
- Gestion et relations avec la Communauté de communes du Val de Sarthe,
- Gestion des Actions Solidaires (Jeunesse, Anciens, Vie Associative, Scolaire et Péri-scolaire, personnel communal).

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## ***13. DELEGATIONS DE SIGNATURE CONSENTIES PAR LE MAIRE AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX***

### ***Délibération n° 1504201412***

Le maire donne délégation de signature aux fonctionnaires territoriaux pour les actes d'Etat-Civil, pour les contrats de la salle des fêtes et pour les titres de concessions du cimetière.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **14. CENTRE DE GESTION : MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE**

##### **Délibération n° 1504201413**

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, accident de service, maladie professionnelle...),
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil, après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

DECIDE

**Article 1** : la commune charge le centre de gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurances, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Régime du contrat : capitalisation.

**Article 2** : Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **15. INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **Délibération n° 1504201412**

#### **Appels d'offres permanente**

Michel Pavard (Président), Roland Blanchet, Miguel Degoulet, Marcel Lenfant, Sylvia Provots, Renée Racapé

#### **Finances**

Michel Pavard (Président), Renée Racapé (Responsable), Miguel Degoulet, Mickaël Després, Marcel Lenfant, Amandine Lieble, Sylvia Provots

#### **Commercialisation du lotissement**

Michel Pavard (Président), Isabelle Langlais, Amandine Lieble, Franck Thoreton, Bertrand Vivier

#### **Ecole et jeunesse**

Miguel Degoulet (Président), Aurélie Blanchard, Mickaël Després, Marcel Lenfant, Sandrine Postrzech, Françoise Salinas, Franck Thoreton

#### **Patrimoine et culture**

Michel Pavard (Président), Bernadette Galiègue, Armand Lefevre, Philippe Lefevre, Paola Moreau-Tonnelier, Sandrine Postrzech, Françoise Prudent-Tison

#### **Fleurissement et environnement**

Sylvia Provots (Présidente), Roland Blanchet, Isabelle Langlais, Paola Moreau-Tonnelier, Sandrine Postrzech

#### **Travaux et bâtiments communaux**

Marcel Lenfant (Président), Aurélie Blanchard, Roland Blanchet, Miguel Degoulet, Mickaël Després, Armand Lefevre, Amandine Lieble, Franck Thoreton, Bertrand Vivier

#### **Voirie**

Michel Pavard (Président), Aurélie Blanchard, Roland Blanchet, Mickaël Després, Armand Lefevre, Marcel Lenfant, Paola Moreau-Tonnelier, Bertrand Vivier

#### **CCAS**

Michel Pavard (Président), Sylvia Provots (Responsable), Isabelle Langlais, Paola Moreau-Tonnelier, Caroline Prémartin

#### **Communication**

Miguel Degoulet (Président), Isabelle Langlais, Armand Lefevre, Sylvia Provots, Franck Thoreton, Bertrand Vivier

- Paola Moreau-Tonnelier, conseillère, et Jean-Marie Chambiron, Président de l'association « Les Bipèdes Gaudinois » représenteront la commune auprès de l'Association Culturelle Cantonale (ACC).

Le prochain conseil, permettra de désigner les membres des commissions communautaires, qui seront alors connues, et les représentants de la commune auprès de différents syndicats et associations.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **16. DESIGNATION D'UN ELU RESPONSABLE POUR LES CIMETIERES**

##### **Délibération n° 1504201413**

Monsieur le Maire informe qu'il faut un responsable pour les cimetières afin de gérer les aspects techniques. Monsieur Roland BLANCHET se propose pour être le Responsable.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

#### **17. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

##### **Délibération n° 1504201414**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain adressé par :

- Maître LEBLANC, place du Marché à la Suze sur Sarthe, pour le bien situé 24 rue d'Athenay, section b, n° 138, superficie 460 m2.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ce bien.

#### **18. AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE DES COMPROMIS DE VENTE POUR LE LOTISSEMENT DES TROIS CHENES PAR M. LE MAIRE**

##### **Délibération n° 1504201415**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les compromis de vente avec les différents acquéreurs des parcelles du lotissement des trois chênes.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents.



**19. AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE DE VENTE DE LA PARCELLE ZY N° 56 PAR MONSIEUR LE MAIRE**

**Délibération n° 1504201416**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la vente de la parcelle ZY numéro 56.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

**20. ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE PAR MONSIEUR ETOURMY**

**Délibération n° 1504201417**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un devis concernant la limite séparative pour la parcelle communale du local d'entretien avec la propriété de Monsieur et Madame ETOURMY, situé Allée de Béchereau. Monsieur le Maire présente un devis global de chez CASTORAMA pour l'achat d'une clôture. Monsieur ETOURMY se propose d'en prendre la moitié à sa charge et de l'installer entièrement.

Après débat, le conseil municipal propose de participer à l'achat de la clôture à la hauteur de 50 % sur la longueur qui va de l'allée au hangar technique, afin de protéger Monsieur et Madame ETOURMY de la gêne visuelle des points d'apport volontaire.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

**21. INTERVENTION DE L'ENTREPRISE LEGUY POUR L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS**

Madame PROVOTS fait part qu'il devient urgent de contacter une entreprise pour suppléer à l'agent technique de la commune pour l'entretien des espaces vert, comme c'est le cas tous les ans en juin. La commune travaillait auparavant avec Monsieur LEGUY.

Madame PROVOTS se propose de contacter plusieurs entreprises afin de comparer les devis pour une décision au prochain conseil municipal.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

**QUESTIONS DIVERSES**

**- Élections européennes du dimanche 25 mai : organisation du bureau de vote**

8h-10h : Michel Pavard, Sandrine Postrzech, Armand Lefeuvre

10h-12h : Miguel Degoulet, Sylvia Provots, Paola Moreau-Tonnelier

12h-14h : Michel Pavard, Marcel Lenfant, Roland Blanchet

14h-16h : Miguel Degoulet, Mickaël Després, Franck Thoreton

16h-18h : Michel Pavard, Bertrand Vivier, Amandine Lieble

- Monsieur Le Maire rappelle qu'une rencontre informelle aura lieu le vendredi 18 avril à 18h30 à la Mairie avec le Conseil municipal, l'ensemble du personnel communal et les professeurs de l'école. Ce moment d'échange permettra à tous de faire connaissance.

- **Commission « Ecole et Jeunesse »** : Monsieur Degoulet propose une première réunion le lundi 5 mai à 20h à la Mairie.

- **Priorité à droite ruelle de Ringard** : un riverain demande si la ruelle est prioritaire sur la départementale n°309. Monsieur le Maire va prendre un avis autorisé. En attendant, par sécurité, il convient de ne pas considérer cette ruelle comme prioritaire.

- **Déroulement des cérémonies du 8 mai** :

10h : messe à Voivres

11h15 : départ du défilé à Chemiré-le-Gaudin, place de l'Église, pour le monument aux Morts

12h : vin d'honneur à la petite salle de la Salle des Fêtes

- Monsieur Le Maire rappelle l'invitation du Comité des Fêtes au repas qu'il organise le 8 mai.

- **Fête du 14 juillet** : Madame Provots informe le conseil qu'elle va finaliser l'achat du feu d'artifice. Elle a également retenu la fanfare habituelle, « Le Réveil des Grillons », ainsi qu'« Evelyne et son ensemble » pour le bal populaire.

- **Déplacement des élèves de l'école vers la piscine** : ce déplacement était auparavant géré par la Mairie de Voivres les le Mans. Il est proposé à chaque commune de le prendre en charge pour toutes les autres successivement et pour une durée d'un an. La commune n'a pas le personnel nécessaire pour le faire. Le Conseil municipal propose que cette tâche soit prise en charge par la Communauté de Communes.

La séance est levée à 23 h 15.

### **Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 :**

- *Délibération n° 1504201401 : Organisation du secrétariat pour les séances de conseil municipal*

- *Délibération n° 1504201402 : vote des taux d'imposition 2014*

- *Délibération n° 1504201403 : Budget général : Affectation du résultat*

- *Délibération n° 1504201404 : Budget général : Budget primitif 2014*

- *Délibération n° 1504201405 : Indemnités de fonction des élus*

- *Délibération n° 1504201406 : Budget assainissement : Affectation du résultat*

- *Délibération n° 1504201407 : Budget assainissement : Budget primitif 2014*

- *Délibération n° 1504201408 : Budget lotissement : Affectation du résultat*

- *Délibération n° 1504201409 : Budget primitif 2014*

- *Délibération n° 1504201410 : Délégations consenties par le conseil municipal au Maire*

- Délibération n° 1504201411 : Délégations consenties par le Maire à ses adjoints
- Délibération n° 1504201412 : Délégations de signature consenties par le Maire aux fonctionnaires territoriaux
- Délibération n° 1504201413 : Centre de gestion : mise en concurrence du contrat d'assurance
- Délibération n° 1504201414 : Installation des commissions municipales
- Délibération n° 1504201415 : Désignation d'un élu responsable pour les cimetières
- Délibération n° 1504201416 : Droit de préemption urbain : 24 rue d'Athenay
- Délibération n° 1504201417 : Autorisation du conseil municipal pour la signature des compromis de vente pour le lotissement des trois chênes par M. le Maire
- Délibération n° 1504201418 : Autorisation du conseil municipal pour la signature de vente de la parcelle ZY n° 56 par M. le Maire
- Délibération n° 1504201419 : Accord de principe pour la mise en place d'une clôture par M. ETOURMY

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 15 avril 2014 :

|                       |                     |                               |                        |
|-----------------------|---------------------|-------------------------------|------------------------|
| M. Michel PAVARD      | M. Miguel DEGOULET  | Mme Sylvia PROVOTS            | M. Marcel LENFANT      |
|                       |                     |                               |                        |
| Mme Aurélie BLANCHARD | M. Roland BLANCHET  | M. Mickaël DESPRES            | Mme Isabelle LANGLAIS  |
|                       |                     |                               |                        |
| M. Armand LEFEUVRE    | Mme Amandine LIEBLE | Mme Paola MOREAU<br>TONNELIER | Mme Sandrine POSTRZECH |
|                       |                     |                               |                        |
| Mme Renée RACAPE      | M. Franck THORETON  | M. Bertrand VIVIER            |                        |
|                       |                     |                               |                        |